



CICF INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

WWW.CICF.FR/SYNDICATS/INFRASTRUCTURES

PRÉSENTATION

Le syndicat CICF Infrastructures et Environnement regroupe les entreprises dont les domaines couvrent toute l'interaction de l'homme en relation avec son environnement : développement urbain, développement économique et industriel, préservation des richesses naturelles, développement durable.



LES MISSIONS

Les missions de la CICF Infrastructures et Environnement :

- dialoguer avec les pouvoirs publics,
- intervenir dans la réglementation intéressant la profession,
- assister les adhérents dans leurs contestations avec l'administration ou des tiers tant dans l'intérêt général que pour leur utilité personnelle,
- participer à des commissions de normalisation des matériaux dans les organismes de qualification et de mise au point des documents techniques,
- discuter avec les syndicats de la CICF où nos interventions se rejoignent.

LES SECTEURS D'INTERVENTION

CICF Infrastructures et Environnement s'adresse à tous les métiers de l'Infrastructure et de l'Environnement :

- conseil,
- études préalables ou préliminaires,
- mission de maîtrise d'œuvre décrite dans la loi MOP.



LES MEMBRES

Les adhérents de CICF Infrastructures et Environnement sont des sociétés ou des indépendants. La force du Syndicat est la présence d'entreprises de taille très différente (de 1 à plus de 1 000 personnes) et dont les représentants se retrouvent pour parler des sujets communs et défendre la profession.

Plusieurs membres appartiennent à d'autres syndicats de la CICF et apportent ainsi des idées extérieures qui enrichissent les discussions.



NOUS REJOINDRE...



Pour adhérer, il suffit simplement de nous demander un dossier d'admission sur le site

Internet de la CICF www.cicf.fr qui vous sera rapidement envoyé par courrier. Après réception du dossier, vous choisissez le mode d'adhésion au syndicat CICF Infrastructures et Environnement, en simple ou multi-appartenance, et communiquez les informations requises accompagnées des pièces justificatives demandées. Votre dossier sera examiné avec attention par les instances syndicales et régionales concernées et une réponse vous sera communiquée dans le délai d'un mois maximum.

COORDONNÉES :



CICF Infrastructures et Environnement – 4, avenue du Recteur Poincaré – 75782 Paris cedex 16
Tél. : 33 (0)1 44 30 49 30 – Fax : 33 (0)1 40 50 92 80 – E-mail : infra@cicf.fr
www.cicf.fr/syndicats/infrastructures